55me Année — Nouvelle série — No 252 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 11 NOVEMBRE 1950.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Simple petit récit pour l'Anniversaire du 11 Novembre

Les deux Croix de Guerre du Trapèze et du Promontoire

Puis-je interrompre momentanément la série de mes petits articles sur le Musée de la Muse Euterpe ?

Puis-je vous écrire de nouveau, comme l'an dernier, un récit dépouillé de toute grandiloquence et lorsque je vous avais parlé de ce petit gosse de 20 ans, la gouaille aux lèvres, et qui s'était offert à la mort, devant moi, en criant : Vive M. le Maire ! La fête continue ! Et qu'on ouvre le bal ! Pauvre enfant de Paname et de Ménilmuche et de Pantruche, et que j'avais reçu dans mes bras, le cœur troué d'une balle et un flot de sang à la bouche et comme une rose empourprée, une fleur écarlate.

C'était au moment de l'offensive générale de Foch.

C'était, cette fois, presque à la fin de la guerre et presque à la veille de l'Armistice, celui de Novembre 18, et le seul qui compte désormais pour nous, et l'autre ayant fui dans son cauchemar de défaite et de honte et d'exécration.

C'était à la fin Septembre, en Champagne, près de Massiges et du Promontoire et presque au déclanchement de l'attaque de l'Armée Gouraud, et à la fin d'une hécatombe de plus de 4 ans.

C'était à l'ancienne Main de Massiges, avec ses crêtes dégarnies et décharnées comme autant de doigts de squelettes ! C'était à l'ancienne Main de Massiges, de mémoire sinistre et lugubre, avec ses pâleurs étranges, livides et crayeuses et donnant l'idée de quelque étendue désertique et presque polaire et dans un décor de fantômes, aux clartés de lunes mouvantes et froides, aux clartés de lunes blâfardes et aux rayons de mort, et qui semblaient n'éclairer autour de vous qu'une longue succession de pierres tombales.

Nous avions là nos cantonnements de territoriaux et nos fourmillières et nos taupinières de Termites en pleine craie visqueuse et que nous quittions de jour et de nuit pour aller ravitailler nos camarades, les combattants des premières lignes.

Et je revois ce fonds de prairie lugubre à la tombée du soir. Nous préparions notre lourd chargement de torpilles, de caisses à grenades et de bombes à ailettes. Quelques détonations se faisaient entendre. Le « Marchis des Logis » d'Artillerie, qui nous distribuait les engins de mort, avait « reniflé » l'éclatement sourd et flasque des obus à hypérite et il nous avait recommandé d'assujettir nos masques aux groins de pourceaux.

Dans la nuit commençante nous ressemblions à des spectres de ténèbres et à d'horribles fantômes qui en se heurtant, venaient entrechoquer leurs bouches invisibles et leurs museaux proéminents et agressifs, et dans je ne sais quelle théorie macabre qui achevait de se dérouler.

Nous marchions à la file indienne et nous suivions une piste découverte et nous allions arriver au bout de notre épuisante montée pour approvisionner les gueules insatiables des canons, lorsque nous faillimes être tous occis et rester sur le carreau avec nos caisses de projectiles qui pouvaient à toute minute, toutes sauter comme un cratère de volcan. Deux coups de mains se déclanchaient brusquement sur notre droite et notre gauche et avec ces tirs de barrages saccadés qui ne pardonnent pas.

Il ne tombait par miracle, et sur notre centre et sur notre zone à demi battue, que de rares projectiles et mélangés aux éclatements d'hypérite et dont le « Marchis » de tout à l'heure nous avait donné une sainte frayeur.

Nos masques nous serraient aux joues et aux mâchoires et ma petite troupe était prête à se débander. Nos hommes étaient nerveux, hésitants, et je sentis qu'il fallait aussitôt les ressaisir et les regrouper. Je leur intimais l'ordre de se coucher en cercle autour de moi, le nez dans la terre, et à plat ventre et le groin enfoncé. Mes deux caporaux accroupis à mes côtés avaient l'œil sur les froussards et prêts à leur aplatir le casque d'un solide coup de poing et à leur rafraichir la margoulette.

Broumm ! Un Maouss en éclatant nous avait recouverts de boue ! Un deuxième ! Un troisième ! Et comme je levais mon flingot à bras tendu, un éclat furieux me le coupa net et je lançais en l'air les deux morceaux séparés comme deux bouts de clarinette.

« Vous voyez bien qu'on peut s'en tirer, dis-je à ceux qui allaient fuir ». Et peu à peu la rafale s'était calmée, puis nous avions repris notre marche à pas lents et le dos courbé, comme le faisaient les Pépères.

L'on m'avait demandé un bout de rapport sur ce petit incident, assez semblable à tant d'autres. Deux Croix de Guerre avaient été réservées à la Compagnie, mais nous étions trois à la mériter. Je passais donc sous silence l'histoire de mon Lebel écrabouillé dans mes doigts comme une allumette et lorsqu'en signe de ralliement pour ma demi section en train de se disloquer, je l'avais tendu bien haut comme un pare-choc. Et je signalais la conduite énergique et la poigne robuste de mes deux caporaux d'escouade ayant aussi maintenu leurs soldats en bon ordre.. Je favorisais de grand cœur mes deux camarades. Ils reçurent chacun l'insigne de bravoure et la petite étoile en vermeil. C'étaient des hommes de la terre attachés à leurs simples devoirs, à leurs humbles travaux des champs et qui se courbaient sur la glèbe comme ils se courbaient dans les rafales. Il ne manquait à ces deux pauvres bougres chargés de famille, qu'un bout de décoration pour faire fléchir la limite du nombre d'enfants un peu juste qu'ils avaient, afin d'être renvoyés dans leurs foyers ou à l'arrière. Ils partaient le lendemain, ivres de joie, en me remerciant avec effusion.

Et quelques jours après, je faillis être « amoché » de nouveau dans un train de ravitaillement. Je m'étais perché dans la cahute oscillante du serre-frein et lorsque je faillis être pulvérisé dans cette petite piaule comme un pot de moutarde.

Hippolyte SUQUET.

Le 11 Novembre à Sisteron

L'Amicale des A. C. et Victimes de la guerre prie tous ses adhérents de vouloir bien assister à la manifestation du souvenir qui aura lieu le 11 Novembre 1950.

Rassemblement à 10 heures 30, Place de la Mairie.

La Municipalité invite la population à se joindre aux A. C. et Victimes de la guerre.

Un cortège sera organisé pour se rendre aux Monuments aux Morts de la Guerre et de la Résistance et au cimetière au Carré des Victimes de la Guerre où des gerbes de fleurs seront déposées.

La matinée sera consacrée au souvenir de tous ceux qui sont morts pour la Patrie et la Liberté.

A midi, un Banquet réunira, à l'Hôtel du Tivoli, les rescapés des grandes tourmentes et, à 21 heures, un Grand Bal sera donné à la salle des Variétés.

Remboursement des Dommages de Guerre

Un communiqué paru récemment dans la presse a indiqué d'une manière très vague que les prélevements exercés par l'ennemi pouvaient être remboursés par l'Office des Biens et Intérêts Privés conformément aux dispositions de la loi du 23 Avril 1949 (J. O. du 24 Avril p. 4.108) et du décret du 20 Mai 1950 (J. O. du 4 Juin p. 6.021).

Afin d'éviter des démarches inutiles de la part de nombreux sinistrés ou spoliés qui croient pouvoir bénéficier de ce remboursement, il parait indispensable d'apporter les précisions suivantes :

La règlementation fixée par les textes précités s'applique seulement:

I — Champ d'application de la loi du 23 Avril 1949 et du décret du 20 Mai 1950.

1o) dans les parties du territoire national qui ont été, en raison de leur annexion de fait, soumises au régime législatif et administratif de l'ennemi.

Il s'agit essentiellement des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

2o) aux dommages de guerre matériels, certains et directs subis par les biens, objets de la spoliation et aux propriétaires desquels est ouvert le droit à une indemnité de reconstitution.

3o) aux biens spoliés, aux propriétaires desquels est ouvert le droit à une indemnité de dépossession.

4o) à certains prélèvements opérés par l'autorité ennemie sur des sommes d'argent.

Les indemnités mentionnées ci-dessus, sous les chiffres 2 et 3, sont de la compétence des Directions départementales du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U.) de Strasbourg et de Metz.

Seuls les remboursements des prélèvements effectués essentiellement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et définis sous le chiffre 4 sont de la compétence de l'Office des Biens et Intérêts Privés (O.B.I.P.).

II — Services compétents pour les autres dommages.

Il a paru utile de rappeler ci-après la compétence des divers services pour l'indemnisation des catégories de dommages non couverts par la loi du 23 Avril 1949 :

A) Dommages de Guerre dont l'énumération figure aux articles 6 et suivants de la loi du 28 Octobre 1946 (J. O. du 29 Octobre 1946). En résumé, ce sont les dommages certains, matériels et directs subis par faits de guerre par tous immeubles et meubles d'usage courant et familial (autres que les fonds et espèces). Sont présumés, sauf preuves contraires, résulter de faits de guerre, notamment les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi, les pillages et enlèvements survenus au cours d'opérations de guerre.

Service compétent : Directions Départementales du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U.)

Le délai de forclusion pour le dépôt des demandes expirait le 1er Juillet 1947.

B) Si les meubles spoliés par l'ennemi sont susceptibles d'être identifiés avec certitude (meubles de collections, pianos, machines, valeurs mobilières, véhicules automobiles, etc...) ils ont dû être déclarés :

a) s'ils étaient présumés être demeurés sur le territoire national, au Service de Restitution des Biens des victimes des lois et mesures de spoliation, 71, Boulevard Péreire, Paris (17e).

b) s'ils étaient présumés avoir quitté le territoire national à l'O.B.I.P.

Dans les deux cas, s'ils ont pu être localisés et récupérés, ces meubles sont restitués à leur légitime propriétaire à l'exclusion d'aucun paiement d'indemnité. Notification de leur restitution est faite à la Direction compétente du M.R.U.

Les demandes de restitution ont pu être reçues jusqu'au 1er Septembre 1950. Depuis cette date, aucune recherche n'est plus possible et toute demande est irrecevable.

C) Réquisitions.

Services compétents :

a) pour les réquisitions allemandes M.R.U.

b) pour les réquisitions françaises Préfectures.

Dans le cas de réquisition de voitures automobiles :

a) par l'autorité allemande: M.R.U.

b) par l'autorité française: si une indemnité a été payée au propriétaire aucun recours n'est possible. Si l'indemnité n'a pas été payée, les demandes doivent être adressées au Colonel, Directeur du Matériel de la Région Militaire où a eu lieu la réquisition.

D) Dommages subis par les Déportés et Internés :

a) Déportés et Internés de la Résistance : la loi du 6 Août 1946 (J. O. du 8 Août page 7810) prévoit l'indemnisation intégrale pour les pertes de biens de toute nature résultant directement de l'arrestation et de la déportation, dont la preuve sera dûment établie. Le décret du 25 Mars 1949 (J. O. du 26 Mars 1949 page 3188) établit le statut définitif des prisonniers et internés).

L'O.B.I.P. reçoit les déclarations.

b) Déportés et Internés politiques: la loi du 9 Septembre 1948 (J. O. du 10 Septembre 1948 page 8996) prévoit la même indemnisation que ci-dessus. Le décret du 1er Mars 1950 (J. O. du 17 Mars 1950 page 3033) définit le statut et les droits des prisonniers et déportés politiques.

L'O.B.I.P. reçoit les déclarations.

Un crédit spécial est prévu pour indemniser les déportés des deux catégories ci-dessus, mais les modalités de sa répartition ne sont pas encore fixées.

E) Prisonniers en Allemagne et Requis S. T. O.

L'O.B.I.P. est compétent pour recevoir les demandes d'indemnisation concernant les marks déposés, les salaires dûs, les mandats non parvenus mais aucune règlementation n'est encore intervenue jusqu'à ce jour pour indemniser les intéressés.

F) Réfractaires.

Une loi du 22 Août 1950 (J. O. du 24 Août page 9046) établit leur statut et prévoit que les pertes de biens dûment justifiées résultant de la position de réfractaire sont indemnisés.

Les modalités d'application de ce texte ne sont pas précisées, mais l'O. B.I.P. reçoit les demandes à titre conservatoire.

G) Remboursement des prélèvements exercés sur des sommes d'argent liquide en application de la règlementation édictée par le Gouvernement de Vichy au préjudice des Israéllites, des déchus de la nationalité française, des associations secrètes et des associations communistes (loi du 6 Juin 1948 et arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Economiques du 15 Novembre 1948).

Les demandes pouvaient être reçues par l'O.B.I.P. jusqu'au 30 Septembre 1950.

H) Indemnité d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Conformément à la règlementation générale en la matière, la réclamation est à adresser au Service qui a prononcé l'expropriation.

Amicale des Bas-Alpins de Nice

La veillée aux châtaignes du 4 Novembre a été un triomphe pour la première réjouissance de l'hiver. Devant l'affluence, des sièges furent ajoutés et chacun serré l'un contre l'autre accepta avec le sourire cette compression.

Cette soirée était placée sous le patronage de la Chambre de Commerce des B.-A. puisque la prestidigieuse affiche éditée par elle ornait le mur principal de la salle où elle restera pour toujours, comme moyen de propagande excellent.

Le sympathique et distingué Président, M. Ernest Garcin, en une allocution empreinte de la plus sincère amitié et de la plus grande confraternité, remercie particulièrement les présents qui avaient affirmé leur esprit de solidarité et M. Hebras, Président des Limousins, qui avait tenu à témoigner par sa présence de la sympathie qui anime toutes les amicales et dont la sienne, réunie dans une salle voisine en un banquet suivi de bal, offrait aux B.-A. d'y participer dans des conditions pécuniaires réduites.

Puis vint le tour des chansons, contes, etc. Mlle Solange Picard, jeune divette de 16 ans, chanta avec beaucoup de sentiment et d'expression, son répertoire. M. Hebras, après avoir remercié le Président des mots aimables adressés à sa société, chanta un pot pourri en dialecte Limousin. Le Président Garcin narra l'histoire du curé X. Aillaud Octavé celle du bouc, fonctionnaire municipal. Mistral, les histoires de Peyresq. Fernand Jauffret, un souvenir de son arrivée à Digne, lors de sa nomination aux Mées. Aillaud Justin qui pour la première fois, avec une finesse d'esprit et de diction tint toute l'essemblée suspendue à ses lèvres. Delaye, l'histoire d'un lièvre, etc.

Puis les fervents de Terpsichore s'éclipsèrent pendant que les réfractaires et les vieux contaient des souvenirs d'antan.

Cette première réunion fut parfaitement réussie, faisant bien augurer des suivantes, grâce au dévouement du noyau qui, tous les samedis, se réunit à la permanence de la Fédération, 2, Rue Lamartine, ne ménageant ni son temps, ni son désintéressement pour accueillir et aider dans des circonstances délicates tous les Bas-Alpins qui apportent leur adhésion pour que l'Amicale soit de plus en plus florissante et qui comprend MM. Ernest Garcin, Signoret Gustave, Bonnet Maurice, Garcin Joseph, Delaye Abel, Mistral, Aillaud Octave, Martin Jules, Autheman Roger, Esclangon Marcel, Chabot, Fernand Jauffret.

Une mention spéciale pour le Ministre des Finances Octave Aillaud et le pourvoyeur en châtaignes Autheman Roger qui est allé les chercher à Annot, provenant des propriétés d'une de nos plus aimables et gracieuses adhérentes, Mme Van Damme. Une malencontreuse conjonctivite nous prive de Bonasse (Jean Gavot) qui dans ses fonctions de chef de division à la Préfecture facilite aux Bas-Alpins de nombreuses démarches, aidé de Pinoncelly et Mlle Faudon Renée.

Furent excusés : Mme Massot-Devèze, Brun Raphaël, Bonierbale, Champsaur, Gérard, Mlles Charbonnier et Gauthier.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué, en plus des personnes citées ci-dessus, accompagnées de leur épouse : Mme et M. Deltombe, Mlle Josette, M. Maitre, MM. Camous père et fils, Mme et M. Aillaud Gaston, Mlles Thibe, M. Michel, Commandant et Mme Vernoux, Mme et M. Agnel, Mlle Odile Signoret, Mme et M. Durando, Mme et M. Paul Garcin, Mme et M. Beaume Joseph, Mlle Garcin Yvette, le Colonel et Mme Ruynat, Mlle Jouvray, Mlle Péglion, Mlles Grac Rose et Louise, Mlle Bortolani Marie Ma-

© VILLE DE SISTERON

deleine, Mmes Armand, Mme Panzoni et Mlle Julienne, Mlle Esmerard, M. Boyer, M. Ravel, M. Sassi, M. Aymes, M. Menant, inspecteur de l'Enregistrement à Grenoble, et Mme née Nicolas, de Forcalquier, dont le fils est juge au tribunal civil à Nice. Que ceux et celles dont le nom est omis infligent au rédacteur du présent un blâme pour son manque de vision, ses lunettes s'étant embuées.

Avant de se séparer, le Président rappela que le 3 Décembre se tiendra, à 10 heures, l'assemblée générale, suivie de banquet et sauterie où sont conviés tous les Bas-Alpins de passage, puis le souvenir de notre regretté Président Dou, dont l'anniversaire sera célébré le 11 Novembre à Notre-Dame, à 9 heures 30, et où tous ceux qui pourront distraire une heure de leurs occupations journalières se feront un devoir d'assister pour témoigner à sa veuve l'hommage pieux du souvenir qui sera toujours présent dans tous les cœurs Bas-Alpins.

Le 5 Novembre, une manifestation de sympathie groupait auprès du Président de la Fédération, en un banquet, toutes les autorités, dont le Maire-Député Médecin et tous les Présidents des Amicales, pour offrir un témoignage de reconnaissance à l'occasion de l'attribution de la Légion d'honneur à M. Pellat-Finet. L'Amicale des Bas-Alpins était représentée par le Président Ernest Garcin et par Fernand Jauffret, qui représentait également le Président de l'Amicale des Vauclusiens, empêché.

Fernand d'AUVESTRE.

SPORTS

SISTERON-VELO

Demain Dimanche, sur le Stade de Beaulieu, pour le deuxième tour de la Coupe de Provence, match de foot-ball entre l'Union Sportive de Gréasque et Sisteron-Vélo.

En lever de rideau, match des réserves des deux équipes.

Coup d'envoi à 14 heures.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

CHRONIQUE LOCALE

AVIS DE LA MAIRIE. — Vente d'un Car Renault. — La remise en vente aux enchères et à la criée d'un Car Renault, du service d'incendie de la Ville, aura lieu le Samedi 18 Novembre 1950, à 11 heures, sur la Place de la Mairie.

Mise à Prix : 90.000 francs.

AVIS AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. — Tous les Anciens Prisonniers de guerre de la Section de Sisteron sont instamment priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu Jeudi 16 Novembre 1950, à 21 heures, dans la salle de la Mairie.

Ordre du jour : Signature de la pétition ; Remboursement des marks et pécule ; Carte du Combattant ; Banquet.

La présence de tous est indispensable.

Le Président.

LES ALMANACHS
HACHETTE et VERMOT
LES AGENDAS
DE BUREAU ET DE POCHE
ainsi que les CALENDRIERS 1951
sont en vente à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

SUR LE VIF

Les souliers

Nisette a perdu ses souliers.
En pantoufles, elle se fâche :
— « Qui me les cacha, bête ou lâche,
Dans des combles ou des celliers ? »

Autour d'elle des familiers
Sourient parce qu'elle rabâche.
Nisette a perdu ses souliers.
En pantoufles, elle se fâche.

Or un chien aux goûts singuliers
Dans la rue est là qui les gâche :
Sainte horreur ! le vaurien les mâche
A grands coups de dents réguliers.
Nisette a perdu ses souliers.

Georges GEMINARD.

OMISSION. — Dans la liste des jeunes soldats partis pour rejoindre leur corps d'affectation, nous avons omis de mentionner les jeunes conscrits Bouchet André, affecté à l'Aviation à Aix, et Moullet Maurice affecté à l'Aviation à Salon.

Nous leur souhaitons bonne santé et prompt retour.

A VENDRE

PROPRIETE, quartier du Gand.

S'adresser au Bureau du Journal.

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de Mlle Madeleine Berthier, contrôleur principal des P.T.T. à Sisteron, avec M. Armand Garabedian, contrôleur au Ministère du travail à Digne, il a été versé la somme de 1.000 francs pour le goûter des vieux.

ooo

A l'occasion du mariage de M. Georges Imbert avec Mlle Arlette Lyons, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 1.000 francs à répartir comme suit : 250 francs pour la Société Musicale des T.D.A. ; 250 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques ; 250 francs pour le Goûter des Vieux et 250 francs pour les Sapeurs-Pompiers.

Avec nos remerciements, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

SOCIETE DU SOU DES ECOLES — Très prochainement quelques élèves de nos écoles publiques auront le plaisir de présenter aux nombreux amis de l'Ecole la carte de la Société, contre 50 francs.

Nous voulons espérer que le meilleur accueil leur sera réservé, car les sommes recueillies contribuent à subventionner l'Arbre de Noël, la Fête de l'Ecole, et surtout le voyage de fin d'année de nos grands écoliers.

Par avance, merci à tous.

VARIETES - CINEMA

Cette Semaine :

« BIEN FAIRE ET LA SEDUIRE »
un grand film comique

CASINO - CINEMA

Cette Semaine :

un grand film
AMOUR ET COMPAGNIE

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Novembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

Dans
PARIS-MATCH
lire et voir :
La cruelle vérité sur l'Indochine, le Général Juin révèle....
Le câble de Raymond Cartier : le duel Moch-Marshall.
Pour la première fois en photo couleurs : les 5 Dionne.

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de La Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
— Prix Modérés —

AVANT TOUT ACHAT DE POSTE
T. S. F.
VOYEZ NOS MODELES
Toute la Gamme
PRIX INCROYABLES
depuis 10.900
Notre Modèle à cadre incorporé
COMPTANT CREDIT
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
RIEN QUE L'ELECTRICITE
INSTALLATION — REPARATION

MUSIQUE. — Selon la joyeuse tradition, nos musiciens fêteront la Sainte-Cécile, leur patronne, le Samedi 23 Novembre.

A cette occasion un grand banquet auquel sont invités les membres honoraires désireux d'y participer, aura lieu à l'hôtel.

Puis un réveil en fanfare se fera entendre dans la nuit et le Dimanche un Grand Concert Musical suivi de Bal se tiendra dans la vaste salle des Variétés.

Nous publierons le programme du Concert dans notre prochain numéro.

ooo

Dans le courant de la présente semaine une délégation de musiciens se présentera chez les membres honoraires recueillir leur cotisation de 1951.

Nous espérons qu'un bon accueil sera réservé à cette délégation, car le versement des cotisations permettra l'achat de nouveaux morceaux et d'instruments de musique pour le plus grand bien de la Société et du public.

ALLEGRE & CHASTEL
Téléphone 205
ASSURANCES TOUTES NATURES
CREDIT
AUTOMOBILE et INDUSTRIEL
3, 6, 9, 12, 15, 18 mois
à partir de 8 o/o l'an
Dans les 2 heures
un crédit peut vous être accordé.

OBJET TROUVE. — Un chien de chasse.

BARTEX
offre actuellement une gamme de
60 coloris différents
de laine à tricoter 100 o/o pure laine
garantie grand teint et irrétrécissable
à des prix défiant toute concurrence.
Choix immense dans nos rayons de
Bonneterie Chemiserie
Confection Tissus Pull-Overs
Couvertures Couvre-lits
Blanc et Rideaux.

A VENDRE

jolie parcelle de terrain située aux Plantiers, 1340 mètres.

S'adresser Etude BUES, Sisteron.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON
gérée par Me Charles GOUVAN

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Charles GOUVAN, gérant de l'étude de Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON, le six Novembre mil neuf cent cinquante, enregistré à SISTERON le huit Novembre mil neuf cent cinquante, folio 26, case 148

Monsieur Raoul Julien Alphonse ALLEGRE, transporteur, demeurant à SISTERON

a vendu à Monsieur Charles Paul Antonin CLAVEL, garagiste, demeurant à DIGNE

les droits indivis de moitié qui lui appartenaient, portant sur le fonds de commerce de Café dénommé CAFE MODERNE, exploité à SISTERON, Rue Saunerie.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour après la seconde publication, à SISTERON, en l'étude de Me Guillaume BUES.

Pour Première Insertion,
GOUVAN, notaire gérant.

ETAT-CIVIL

du 3 au 9 Novembre 1950

Naissances : Georges Aimé Maurice Gérard, Avenue de la Libération. — Jean Jacques Louis Victor Reynaud, Avenue de la Libération. — Philippe Félix Clovis Parraud, Avenue de la Libération. — Roseline Marcelle Yvonne Marrou, Avenue de la Libération. — Gérard Roger Auguste Dor, Avenue de la Libération.

Mariages : Armand Edouard Garabédian, Contrôleur au Ministère du Travail à Digne, et Madeleine Berthier, Contrôleur Principal des P.T.T. à Sisteron. — Georges Imbert, peintre, et Arlette Lyons, sans profession, à Sisteron. — Lucien Lyons employé de commerce, domicilié à Bréziers, et Suzanne Imbert, sans profession, domiciliée à Sisteron. — Emile Biboud, employé de commerce et Suzanne Arnoux, sans profession, domiciliés à Sisteron.

Achetez vos meubles au Spécialiste du Meuble
BOUISSON fabricant 10, Rue Saunerie, SISTERON
Grand Choix en Magasin aux Meilleurs Prix
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER
Studios — Cuisines — Bureaux — Salons
Literie — Sièges — Tapis — Linos
Poussettes — MEUBLES D'ENFANTS — Landaux
Tous Meubles STYLE et MODERNES sur commande
AVANT TOUT ACHAT... UNE VISITE S'IMPOSE ! !

A LA PENSÉE
ARTICLES FUNERAIRES
COURONNES PERLES et CERAMIQUE
CHRIST FLEURS LIVRES
PUT Emile
Ne pas confondre... A LA PENSEE
Rue Notre-Dame — La Coste SISTERON

Marceau SCALA
T. S. F.
Téléphone 3
Rue de Provence — SISTERON

N'ATTENDEZ PAS L'HIVER
pour faire votre provision de charbon
Economisez de l'argent
en vous adressant dès maintenant
chez
Marceau BLANC
Rue Saunerie — SISTERON

Vêtements PHILIP
Rue Droite — SISTERON
DE LA QUALITE
DU CHOIX
DES PRIX
TAILLEURS Dame pure laine 8.000
VESTES VAGUES velours et laine très belle qualité
PANTALONS Gabardine à partir de 2.500
PANTALONS d'été 1.995
COSTUMES Tweed 6.995
VESTES homme fantaisie
Les Vêtements PHILIP habillent chic toute la famille.
UNE VISITE S'IMPOSE

Mme Couton
informe le public qu'elle continue et qu'elle se tient à sa disposition pour...
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
STOPPAGE
BRODERIE
S'adresser :
53, Rue Droite — SISTERON
et Bar Moderne, Rue Saunerie.
PRIX AVANTAGEUX
Livraison dans la semaine.

MENAGERES ET CONNAISSEURS
exigez et dégustez l'excellent
Café "HOVA"
Café « HOVA » marque de choix
En vente
dans toutes les bonnes épiceries
Vente en gros
Société Commerciale d'Alimentation.

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Pour Peindre soi-même
PEINTURE à l'huile de lin pure
300 FRANCS
la boite de 1 kilo
DROGUERIE
Paul BERNARD
SISTERON

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Les plus grandes marques...
PEUGEOT
MOTOCONFORT
MAGNAT-DEBON
MONET & GOYON
Choisissez votre Vélomoteur chez :
AUTOS-SPORTS
Ch. FERAUD
64, Rue Droite — SISTERON
PROCHAINEMENT
l'Atelier de Réparation et Exposition
sera transféré
Avenue de la Libération.

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne
l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNEBRES
CERCUEILS TOUS GENRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE
MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet
SISTERON

SISTERONNAIS... SISTERONNAISES... VISITEURS AMIS...
Je connais votre cœur !...
En achetant un paquet de Café
COURAGEUX
en vente dans toutes les bonnes épiceries
vous participerez à la beauté de nos Sites
et à la renommée de SISTERON et de la région.

© VILLE DE SISTERON